



Demande d'informations

Par Margalo

Bonjour,
J'ai commencé à travailler dans EHPAD le 30 septembre 2024 jusqu'à mars avec des contrats d'un mois.
En mars j'ai signé pour la première fois un contrat de 3mois puis une deuxième en juin qui prend fin en Août.

Mais je ne l'ai pas achever étant en procédure de PMA il était difficile pour moi d'honorer mes rendez et mes collègues ne voulais pas souvent échanger avec moi et pourtant cette produire est encadré mais l'employeur ne voulais pas comprendre et lorsque les traitements ont commencés mon état de santé allait prenait un coup le médecin m'avait mis en arrêt et à j'ai décidé de continuer mon traitement en d'arrêté le travail .l'employeur m'a envoyé une mise en demeure et aujourd'hui la RH me dit que je n'ai pas droit à une attestation de travail est-ce normal ?

Par janus2

Bonjour,
Pouvez-vous préciser quel type de contrat vous aviez, si CDD, quel motif de recours au CDD ?

Par kang74

Bonjour

Vous avez arrêté de venir au travail sans justifier votre absence par un arrêt de travail ?
Je n'ai pas compris si vous aviez demandé une autorisation d'absence pour vos rendez vous de PMA en donnant les justificatifs à votre employeur .
Vous travaillez dans un ephad public ou privé ?